

5G, CIRCULEZ !

« Les données sur la 5G ne sont pas suffisantes pour conclure à l'existence ou non d'effets sanitaires », a estimé l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

LE DÉCROCHEUR DE PORTRAIT RELAXÉ

Le militant d'Action non violente COP21 de 19 ans qui avait décroché le portrait d'Emmanuel Macron dans la mairie d'Amiens a été relaxé par le tribunal. Pour les juges, l'incrimination de vol est « disproportionnée par rapport au droit à la liberté d'expression ».

ÉNERGIES

Être vert ou ne pas être: l'Union européenne tiraillée

La Commission européenne doit présenter, ce mercredi, une « taxonomie », liste d'activités pouvant être qualifiées d'investissements durables. Sources de divisions entre États, le gaz fossile et l'énergie nucléaire seront traités à part.

Le vert, c'est loin d'être clair. Voilà comment résumer les discussions en cours au sujet de la « taxonomie » européenne, un texte crucial pour les années à venir. Il s'agit, ni plus ni moins, de définir, sur des bases scientifiques, ce qui est durable au regard du climat comme de l'environnement. Une fois ce cadre commun à toute l'Union européenne (UE) établi, les investisseurs n'auront plus qu'à orienter leurs financements vers les activités les plus vertueuses. Avec, en ligne de mire, l'objectif défini dans le pacte vert (Green Deal) pour l'Europe d'atteindre la neutralité carbone en 2050, soit l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et leur retrait de l'atmosphère via des puits naturels ou artificiels.

Ne pas figurer sur la liste, c'est la menace de dire adieu à certains financements. Sur le plan symbolique, cela revient à atterrir du mauvais côté de l'histoire de la transition écologique. Alors, depuis des mois, dans les coulisses ou via des déclarations publiques interposées, États, industriels et ONG défendent leurs intérêts et leurs positions. Gaz fossile et énergie nucléaire font l'objet d'âpres débats, à tel point que le document que doit présenter la Commission européenne, ce mercredi 21 avril, pourtant très attendu, devrait repousser à plus tard ces questions, cruciales mais clivantes. Décryptage.

1 LA « TAXONOMIE » EUROPÉENNE, UNE PREMIÈRE MONDIALE

Alors que plusieurs États membres, dont la France, demandent un report, la Commission européenne doit dévoiler, ce mercredi, son projet d'acte délégué – l'équivalent français d'un décret d'application – sur la taxonomie verte. « C'est un document très technique mais fondamental », prévient Neil Makaroff, responsable des politiques européennes au sein du Réseau Action Climat. La liste des critères et autres seuils s'étale sur plusieurs dizaines de pages et permet de déterminer si une activité économique contribue à l'adaptation au changement climatique ou à son atténuation. Ce sont les deux

premiers des six objectifs environnementaux fixés dans le cadre de l'élaboration de cette taxonomie. Les quatre autres, relatifs à la biodiversité, l'économie circulaire, la protection des océans et les pollutions, feront l'objet d'un autre acte délégué. Grâce à ces critères, il suffit de vérifier si tel projet de rénovation thermique ou de recyclage coche toutes les cases. Les transports et l'industrie sont aussi concernés.

« Les investisseurs attendent avec impatience cette classification, pour savoir ce qui est vert ou pas dans leurs portefeuilles. C'est une première pierre pour construire une finance durable. » Experts et scientifiques ont travaillé pendant deux ans à l'abri des pressions, avec l'opportunité de créer un cadre « véritablement robuste et crédible, qui peut faire office de standard à l'échelle mondiale », se réjouit encore Neil Makaroff, avant de temporiser : « Depuis quelques mois, la rationalité scientifique laisse place à une politisation des débats. Cela menace la crédibilité de l'ensemble de la taxonomie. »

2 LA DÉLICATE QUESTION DU GAZ FOSSILE

Écarté de la liste des énergies durables dans un premier temps pour ses émissions de CO₂ trop élevées, le gaz naturel – un combustible fossile – s'est frayé une place in extremis dans le dernier avant-projet de la Commission européenne, révélé fin mars. En réaction, plus de 200 scientifiques et membres d'ONG ont signé une lettre ouverte pour demander à l'institution de faire marche arrière : « La taxonomie de l'UE a été conçue comme un étalon-or basé sur la science pour éviter le greenwashing. Avec une telle proposition, la taxonomie elle-même deviendrait un outil de greenwashing. (...) Nous n'avons plus le temps pour de fausses solutions », écrivent-ils.

Concrètement, dans cet avant-projet, le gaz bénéficiait d'exception dès lors qu'il permettait de remplacer des centrales à charbon, même si la nouvelle installation dépassait 100 g de CO₂ par kWh produit, le seuil fixé par défaut dans la taxonomie. Dans ce cas, l'investissement pouvait être qualifié de vert en tant qu'« activité de

transition ». La tolérance grimpeait alors à 270 g de CO₂ par kWh produit.

Un tour de passe-passe qui ne passe pas. « Ces centrales seront là pour quarante ans, cela contredit nos objectifs climatiques. On pourrait dire adieu à la neutralité carbone en 2050 », met par exemple en garde l'eurodéputé vert néerlandais Bas Eickhout, rapporteur du règlement sur la taxonomie européenne.

Coincée entre les anti-gaz et des pays qui disent en avoir besoin pour réussir leur transition, Pologne en tête, la Commission européenne aurait décidé de refiler la patate chaude au Parlement, ainsi qu'au Conseil européen, selon un document provisoire publié par le média en ligne Contexte. La question du gaz sera traitée à part, via une procédure législative ordinaire. Elle doit démarrer avant la fin de l'année.



L'atome devra patienter pour savoir s'il peut être qualifié d'investissement durable. Des doutes

Une planète et des hommes

3 LE NUCLÉAIRE DEVRA ATTENDRE, AU GRAND DAM DE LA FRANCE

Car « il suscite un intérêt et un débat publics d'un niveau similaire » à celui du gaz fossile, écrit la Commission européenne, l'atome devra également patienter pour savoir s'il peut être qualifié d'investissement durable. Bruxelles avait d'emblée décidé d'examiner l'énergie nucléaire à part, en raison du principe d'innocuité. Celui-ci signifie qu'une activité ne doit porter préjudice à aucun des six objectifs de la taxonomie. Or, des doutes subsistent sur la gestion à long terme de certains déchets radioactifs.

En mars 2020, le groupe d'experts techniques sur la finance durable (TEG), chargé de mettre sur pied la liste des activités considérées comme vertes, n'avait pas voulu se prononcer sur le cas de l'atome, tout en reconnaissant son impact quasi nul en termes d'émissions de CO₂: « Il n'a pas été possible au TEG de conclure que la chaîne de valeur de l'énergie nucléaire ne cause pas de préjudices significatifs à d'autres objectifs environnementaux. »

Autre rapport, autres conclusions. Il y a quelques semaines, le Joint Research Centre (JRC) de la Commission affirme, dans un document de près de 400 pages, que l'impact des déchets radioactifs sur l'environnement ou la santé humaine n'est pas de nature à exclure le nucléaire de la taxonomie. Il existe

« un large consensus scientifique et technique » autour du stockage en couches géologiques profondes, dont le projet Cigéo, en France, est un exemple, avancent les auteurs.

S'il a provoqué la colère des antinucléaires – Greenpeace dénonçant les liens structurels entre le JRC et l'industrie de l'atome –, l'épisode donne un peu d'air frais à l'État français, qui veut à tout prix éviter que l'énergie nucléaire ne soit traitée à part. Emmanuel Macron en personne a pris la plume, le 19 mars, aux côtés de six autres leaders européens, dont le Hongrois Viktor Orban ou le Tchèque Andrej Babis. « Nous sommes convaincus que toutes les technologies neutres ou à faible teneur en carbone (...) devraient non seulement être reconnues par l'UE, mais également soutenues activement », écrivent-ils à la Commission. Les travailleurs de l'atome sont aussi montés au créneau. Dans un communiqué, toutes les fédérations syndicales de l'énergie ont tenu à rappeler que « se priver d'une technologie qui fournit actuellement près de la moitié de l'électricité bas carbone de l'Europe et emploie plus d'un million de salariés européens serait incompréhensible et irresponsable ». Pas de quoi faire changer d'avis la Commission européenne, qui, en bon équilibriste, laisse aux États quelques mois de plus pour de nouvelles passes d'armes sur le devenir énergétique, donc climatique, de l'Union. ♦

LUCAS MARTIN-BRODZICKI

« Cette classification est avant tout un outil de transparence »

La liste des investissements durables est un guide pour la finance, mais le politique pourrait s'en saisir, avertit Paul Schreiber, de l'ONG Reclaim Finance.

énergie comme étant verts. Dans ce cas, la taxonomie est un élément presque secondaire au niveau financier, mais primordial au niveau politique.

Comment va fonctionner la taxonomie européenne ?

PAUL SCHREIBER C'est avant tout un outil de transparence. Pour qu'un acteur financier puisse qualifier de « vert » ou « durable » un produit qu'il vend, il faudra qu'il le justifie au regard des critères définis par la taxonomie, en publiant certaines informations. Mais l'obligation s'arrête là. Le texte ne va pas à lui seul rediriger les flux financiers. La logique de fond est donc de clarifier ce qui est durable, avec une grille de compréhension commune, tout en laissant la main aux États et aux acteurs financiers ensuite. Seule l'attribution d'une partie des fonds européens, entre autres dans le cadre du plan de relance, pourrait être conditionnée au respect de la taxonomie.



Paul Schreiber
Chargé de campagne
régulation
des acteurs
financiers
à Reclaim
Finance

S'il n'y a rien de contraignant, pourquoi certains secteurs poussent-ils pour l'intégrer coûte que coûte ?

PAUL SCHREIBER Il y a la crainte, relayée par beaucoup de lobbyistes, d'être empêché d'avoir accès à de futurs financements. Ce qui est, sur le plan technique, faux. En revanche, la taxonomie pourrait influencer certains choix politiques ou d'affichage. C'est pour cela que les industriels du gaz fossile ou les États qui comptent sur ce dernier dans leur mix énergétique ont tout intérêt à ce qu'il figure dans les activités durables. Une banque qui finance le gaz pourra aisément présenter ces financements comme durables – y compris à ses clients –, si cette énergie fossile est intégrée à la taxonomie. La France, de son côté, compte beaucoup sur le nucléaire, et veut pouvoir labelliser les fonds publics qu'elle attribue au développement de cette

Les acteurs, publics comme privés, de bonne volonté ont pu engager la transition sans attendre, ce texte peut-il forcer les autres à les suivre ?

PAUL SCHREIBER C'est difficile à dire, d'autant plus si les doutes subsistent aujourd'hui autour du contenu de la taxonomie. Mais même un texte très bon sera incomplet. Pour mener une transition, il faut identifier ce qui est durable, mais aussi ce qui pollue. C'est toujours plus délicat de diminuer certaines activités que d'en développer de nouvelles. Idéalement, il faudrait donc une taxonomie des activités polluantes, incompatibles avec la transition et appelées à disparaître. C'est une possibilité évaluée, discutée, mais, entre la réflexion et la pratique, l'écart est immense. Il suffit de regarder les travaux qu'il a fallu mener pour que naisse la taxonomie verte, ainsi que les difficultés à dégager des critères corrects sous la pression des lobbies et états réfractaires. Disqualifier un secteur serait encore plus compliqué.

Qu'en est-il des investissements dans les hydrocarbures aujourd'hui ?

PAUL SCHREIBER C'est hélas toujours massif. Si on regarde en particulier les flux financiers des plus gros acteurs privés au monde, la tendance est même à l'expansion, ces dernières années. Seul le charbon commence à être plus clairement identifié comme néfaste, quand bien même de nombreux nouveaux projets sont toujours prévus aujourd'hui. Pour toutes les énergies fossiles – charbon, gaz et pétrole –, la trajectoire de production reste totalement incompatible avec celle fixée par l'accord de Paris. ♦

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR L. M.-B.

LES ÉMISSIONS DU MONDE D'APRÈS REPARTENT COMME AVANT

La pandémie, bonne pour la planète ? Mardi 20 avril, à deux jours d'un sommet international déclenché par les États-Unis, l'Agence internationale de l'énergie acte la fin du mythe. Les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à la consommation d'énergie repartiront à la hausse en 2021. Après un repli historique de 5,8 % en 2020 lié aux mesures de

confinement, elles devraient connaître un rebond de 4,8 % du fait de la reprise de la demande mondiale en combustibles fossiles. Cette dernière devrait croître de 4,5 %, dépassant son niveau de 2019, pour approcher ses sommets de 2014. Sa croissance, tirée par le secteur électrique, devrait être de 60 % supérieure à celle des renouvelables. La

demande de gaz devrait également dépasser son niveau de 2019. Seule celle de pétrole devrait rester moindre, quoiqu'affichant elle aussi un rebond. Si cela se confirme, il s'agirait de la 2^e plus forte hausse annuelle jamais enregistrée pour ces émissions. La première remonte au rebond post-crise financière, en 2010.



subsistent sur la gestion à long terme des déchets radioactifs. J. Isenmann/Only France via AFP